



Récupérer ma maison qui est actuellement loué

Par **Mme Rod**, le **09/06/2023** à **20:36**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une maison actuellement loué. La date du échéance du bail est Janvier 2026.

Est ce qu'il y a une solution pour pouvoir récupérer notre maison avant la date du fin de bail pour l'utiliser comme résidence principale?

Est ce qu'une négociation avec les locataires pour qu'ils partent en les proposant une indemnité est légale?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **09/06/2023** à **21:00**

Bonjour,

Oui vous pouvez proposer au locataire une indemnisation "motivante" pour qu'il parte plus tôt que la fin du bail.

Toutefois il n'est pas obligé ni de répondre ni d'accepter votre proposition.

Par **Pierrepauljean**, le **09/06/2023** à **22:21**

bonjour

donc le locataire est en début de bail (entrée dans les lieux en janvier 2023)

généralement il est proposé un dédommagement à hauteur du montant des loyers restant jusqu'à l'échéance du bail...